

## Des titres RNCP très convoités pour les Mastères Spécialisés des Grandes Ecoles

Ces dernières années, les Grandes Ecoles ont diversifié leurs offres de formation en proposant de plus en plus de mastères spécialisés (MS). Ces formations sont ouvertes à des candidats bac+5 et parfois bac +4 ou bac +3 (sous réserve d'une expérience professionnelle). Ces formations complémentaires ont un objectif professionnalisant, et permettent aux étudiants de diversifier leurs compétences tout en recherchant le label d'une école de haut niveau. Souvent d'un coût important (plus de 10 000 euros l'année), beaucoup de jeunes étudiants recherchent un contrat de professionnalisation. Ce type de contrat leur permet d'être salarié de l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur mission (c'est-à-dire le stage associé au MS), avec une prise en charge des coûts de formation par l'entreprise. Les entreprises bénéficient d'une prise en charge partielle par leur OPCO (opérateur de compétences). Depuis quelques années les OPCO ne financent que les formations qui disposent d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Pour obtenir un titre RNCP délivré par France Compétences, les écoles doivent démontrer l'adéquation de la certification aux besoins du marché. Chaque MS est structuré en plusieurs blocs de compétences, chaque bloc étant organisé autour de référentiels (activité, compétences et évaluation). Il s'agit également de faire état des modalités (veilles et conseil de perfectionnement) mises en place pour suivre les compétences demandées par le marché (ou les secteurs professionnels), mais aussi d'avoir un suivi précis de l'évolution professionnelle des diplômés (secteur d'activité, postes occupés, rémunération, ...). La formation doit être validée à la fois par la CGE (Conférence des Grandes Ecoles) puis par France Compétences qui délivre le précieux titre.

Les critères d'évaluation sont de plus en plus stricts, ce qui est bon pour garantir le haut niveau des formations, mais cela semble également indiquer une volonté de réduire le nombre de formations certifiées pour réduire les coûts supportés par les OPCO, alors que la grande majorité des MS remplissent leur rôle. Comme pour beaucoup de formations, un élément clé reste celui de la sélection des candidats, car il ne s'agit pas d'acheter un diplôme. C'est la qualité de la formation et des étudiants diplômés qui va ensuite assurer la pérennité de la formation et la confiance des entreprises. ■

## Les établissements d'enseignement face à l'inflation et la crise énergétique

La période actuelle est très difficile pour le budget des établissements d'enseignement. Tout d'abord la crise énergétique qui génère une explosion de la facture



Renovation énergétique du site Lebon à l'Université Le Havre Normandie

énergétique, explosion renforcée par des infrastructures à faible performance énergétique (voire souvent des passoires énergétiques). Une multiplication de la facture par un facteur cinq ou plus est attendue. A cela s'ajoute l'inflation et l'augmentation des salaires.

Pour les établissements publics, la question est de savoir quelles mesures budgétaires seront proposées par l'Etat. Récemment le projet de loi de finance 2023 a voté une augmentation de 1,1 milliard d'euros pour l'enseignement supérieur, dont 370 millions pour la revalorisation du point d'indice (qui sert à la rémunération des personnels fonctionnaires et non fonctionnaires). Toutefois, ces efforts, aussi importants soient-ils, ne permettront pas de couvrir l'augmentation réelle des charges. Ce qui veut dire une baisse des moyens dédiés à l'enseignement et la recherche. Ainsi, la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) souhaite que *le mécanisme « d'amortisseur d'électricité » concerne l'ensemble des écoles publiques et privées de l'enseignement supérieur au même titre qu'il concerne les TPE et PME.*

Les établissements vont devoir lancer de grands projets de rénovation énergétique et de gestion énergétique, incluant des installations locales de production voire des éléments de stockage. Mais cela demandera plusieurs années avant de porter ses fruits. Les écoles appellent dans ce cadre à un financement plus large, non cantonné à quelques lauréats d'appels à projets concurrentiels.

<http://www.cdefi.fr/presse>.

## La mobilité internationale des étudiants : ne pas rater le redémarrage

Après deux années marquées par la pandémie, les échanges internationaux au sein des Ecoles et universités françaises doivent reprendre leur marche en avant. A part des pays comme la Chine ou la Russie, toutes les zones du globe sont

concernées. Ces échanges concernent à la fois les séjours à l'étranger des étudiants français, mais également la capacité des formations françaises à attirer les étudiants étrangers. Les Grandes Ecoles ont depuis longtemps établi des accords avec des universités étrangères, et ont peu à peu imposé un semestre à l'international au cours du cursus.

En Europe la mobilité étudiante est favorisée par le programme Erasmus qui permet aux étudiants de collecter des crédits de formation (ECTS) grâce à des semestres suivis dans un ou plusieurs pays. La Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE) constitue une étape préalable et obligatoire à la participation des établissements d'enseignement supérieur aux différentes actions du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027. La crise sanitaire a également conduit certains établissements à proposer des programmes digitaux « à distance » ou hybrides.

Historiquement, les formations françaises ont surtout attiré les étudiants d'Afrique du Nord ou Afrique subsaharienne (près de 40 % des étudiants selon les chiffres 2022 de Campus France), mais la mise en place de cours en anglais vise à attirer les étudiants non francophones. Pour augmenter l'attractivité, les universités et écoles peuvent s'appuyer sur un recrutement d'enseignants-chercheurs anglophones. Ces dernières années, la France est dans le top 10 des pays hôtes et dans le top 5 des pays d'origine des étudiants en mobilité. Par exemple, l'Université Paris-Saclay compte bien s'appuyer sur sa position dans le classement de Shangai (top 20) pour augmenter son pouvoir d'attraction.

L'accueil des étudiants étrangers ne doit pas se résumer à la seule offre de formation, il faut également proposer un service d'accueil. Campus France délivre un label « Bienvenue en France » aux établissements désireux de mettre en valeur leurs dispositifs d'accueil (139 établissements labellisés).



L'Université de Lyon a créé l'espace ULYS, l'Université Paris-Saclay a mis en place le GATE (guichet d'accueil des talents étrangers). Aujourd'hui, les étudiants étrangers en France sont confrontés à des difficultés de logement, surtout en Ile de France. Il est donc important de renforcer l'offre de logements. Par la suite, après leurs études, ils peuvent partir vers une autre destination ou rester en France. Pour ceux qui souhaitent travailler en France (le cas de nombreux étudiants libanais de très haut niveau), les démarches administratives peuvent être difficiles pour obtenir le bon titre de séjour. Il est important qu'ils anticipent ces démarches, même si parfois les calendriers de diplomation peuvent conduire à des situations délicates.

Enfin, la mobilité des étudiants étrangers s'observe beaucoup au niveau du doctorat avec 40 % des inscrits. Cela traduit le poids fort du diplôme « PhD » à l'international, et en même temps un intérêt plus faible des étudiants français. En particulier dans les sciences de l'ingénierie où les jeunes diplômés ingénieurs et de master sont happés par les entreprises qui ont de forts besoins de recrutement. ■

*Ces deux pages ont été préparées par Marc Petit.*

